

REGLEMENT INTERIEUR

SECTION BADMINTON CLUB EDELWEISS TARBES

Le règlement suivant précise les règles de la section badminton.

Chaque adhérent (et le responsable pour les adhérents mineurs) doit prendre connaissance de ce règlement et en respecter les consignes. Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'accepté lors de l'adhésion. Il sera envoyé par mail aux adhérents, affiché à l'intérieur de l'armoire de la section et sur le site internet du club Edelweiss (www.club-edelweiss.fr).

Tout adhérent pourra solliciter un exemplaire papier auprès du secrétariat du club Edelweiss (club.edelweiss@gmail.com). Le présent règlement pourra être modifié par le bureau.

SYNTHESE REGLEMENT INTERIEUR GENERAL DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE DE TARBES

(l'intégralité du règlement est consultable sur le site internet de la mairie):

- Article 2: éthique sportive et comportement cit

oven
Le racisme, l'homophobie, le sexisme, les violences physiques et verbales, les considérations publiques et religieuses sont à proscrire au sein de toute enceinte sportive.

De même, la tricherie, l'utilisation, la diffusion de produits dopants ou illicites sont pas des pratiques acceptables. ELles peuvent avoir des conséquences graves sur la santé et entraîner des sanctions sportives importantes

- Article 3: règles générales applicables à tout public

Pour des raisons de sécurité, il est prohibé d'introduire dans un équipement sportif tout objet présentant un danger pour la sécurité (objet tranchant, métallique...)

L'introduction, la vente, la distribution et donc par conséquent la consommation d'alcool ou de tout produit stupéfiant ne sont autorisées dans l'enceinte sportive publique (article L 3335-4 du code de la santé publique).

La circulation à l'intérieur des enceintes ne peut être que piétonne. Les vélos, rollers, engins motorisés sont interdits (sauf cas exceptionnel à l'appréciation de la mairie).

Il est interdit de fumer dans les lieux fermés et couverts à usage collectif, les équipements sportifs sont non-fumeurs dans leur totalité.

La présence des animaux, mêmes tenus en laisse, est strictement interdite dans l'ensemble des installations sportives.

- Article 9: entretien des installations sportives municipales:

L'accès aux équipements se fait obligatoirement en tenue sportive appropriée et adaptée à la pratique. Les revêtements, les sols sportifs sont des produits de haute technicité et de qualité, ce qui permet aux pratiquants d'exercer leurs activités dans des conditions confortables. Cependant, ces sols sont fragiles et peuvent se dégrader suite à de mauvais usages. Les chaussures utilisées doivent être obligatoirement propres et appropriées au sol sportif de l'installation utilisée. Les personnes ne participant pas aux séances d'entraînement sont soumises aux mêmes règles que les pratiquants.

AFFILIATION

La section badminton fait partie du Club Edelweiss de Tarbes et s'engage à se conformer entièrement aux statuts et au règlement du club.

COTISATION ET INSCRIPTION

La section badminton est ouverte aux personnes à partir de 16 ans. (*les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents*) La demande de participation à la section badminton implique l'adhésion au club Edelweiss.

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1^{er} Septembre au 31 Août de l'année suivante. Le montant sera perçu en chèque (*à l'ordre du Club Edelweiss*) ou en espèces ou chèques ANCV.

Le dossier d'inscription complet sera remis à un membre du bureau ou au secrétariat du club Edelweiss.

Aucun remboursement ne pourra être effectué.

La cotisation englobe l'assurance (*SMACL Assurances*) et les frais liés au fonctionnement du club et de la section.

L'inscription n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet constitué de :

- ✓ la fiche d'inscription du club Edelweiss dûment remplie
- ✓ le règlement de la cotisation
- ✓ un certificat médical de moins de 3 mois portant la mention *non contre-indication à la pratique du badminton* ou un questionnaire Cerfa (nominatif et signé) pour ceux qui ont fourni un certificat médical de moins de 3ans.

RESPONSABILITE

Le club Edelweiss souscrit une assurance (*SMACL Assurances*) pour tous les adhérents. Néanmoins il est fortement conseillé de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

Le club décline toute responsabilité:

- ✓ en cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du règlement
- ✓ en cas de perte ou de vol occasionné dans le gymnase ou dans les vestiaires.

FONCTIONNEMENT

Occupation des terrains.

La section peut accueillir en même temps 20 personnes sur le terrain (5 terrains tracés).

En cas de forte affluence, l'occupation d'un terrain par un même joueur ne doit pas dépasser un set afin de permettre à l'ensemble des membres présents de jouer. Dans ce cas, les simples ne sont pas autorisés.

Matériel et équipement

Au cours des entraînements, une tenue de sport adéquate est exigée.

Les raquettes sont à la charge des joueurs (prêt possible en dépannage ou lors des séances d'essais). Les volants sont fournis par le club mais une participation pourra être demandée aux adhérents.

Les joueurs sont tenus de participer à la mise en place et au rangement des installations (poteaux, filets). Les joueurs sont tenus de respecter la propreté des lieux et de signaler toute anomalie aux membres du bureau. Séances d'essai.

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton sur autorisation d'un membre du bureau pendant la séance. Trois séances sont accordées. Au-delà, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet à un membre du bureau ou au secrétariat du club Edelweiss.

Pendant les séances d'essai tout incident sera couvert par l'assurance personnelle de l'essayant.

Invités.

Les adhérents peuvent exceptionnellement inviter une personne étrangère au club lorsque l'affluence le permet et à condition de le signaler à un membre du bureau.

La personne invitée doit se soumettre au règlement intérieur à charge pour l'hôte adhérent de l'en informer. Tout incident sera couvert par l'assurance personnelle de l'adhérent.

Les enfants des adhérents sont acceptés sur les créneaux des vacances scolaires à condition qu'il n'y ait pas de forte affluence. Etat d'esprit.

La section badminton se doit d'être respectueuse d'un esprit sportif originel et de l'éthique sportive. Aussi, tout adhérent s'engage à entretenir un bon esprit, gaité, fair-play et respect des autres. C'est pourquoi tout propos ou comportement antisportif, injurieux ne sont pas tolérés.

De même, il est souhaitable de faire jouer tout adhérent présent à l'entraînement : un joueur ne doit pas être laissé sur le bord des terrains sans jouer et un joueur doit accepter de jouer avec un partenaire ou un adversaire qui n'a pas son niveau. En cas d'affluence, il faut faire une rotation sur les terrains.

TOURNOIS

Les adhérents représentent le club dans les tournois amicaux, individuels ou par équipe.

✓ Tournois amicaux au sein du club

✓ Tournois amicaux loisirs avec des clubs voisins ; les frais d'inscription et de déplacement sont à la charge des joueurs.

COMMUNICATION

Toutes les informations sur la vie et le fonctionnement de la section sont envoyées par mail à tous les adhérents. Elles sont aussi affichées sur le tableau d'information dans le placard de la section (règlement, fermetures exceptionnelles, tournois...). L'adhérent adulte autorise la diffusion par internet (site du club, mail adhérents...) de photos prises lors de manifestations en relation avec le badminton. En cas de refus, l'adhérent doit faire parvenir au bureau un document écrit pour exprimer son désaccord qui sera immédiatement pris en compte.

Les photos et images des adhérents mineurs ne pourront être diffusées qu'à condition de l'autorisation parentale favorable écrite.

SANCTIONS ET LITIGES

Tout manquement répété à ce règlement, librement accepté par l'adhérent, entrainera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti puis si nécessaire exclu temporairement ou définitivement après délibération du bureau du club. Tout propos antisportif injurieux se verra sanctionné par une exclusion immédiate.

Il n'y aura pas de possibilité de remboursement de la cotisation en cas d'exclusion définitive.

Tout matériel détérioré, vol et non-respect du règlement intérieur sera signalé au club qui prendra les mesures nécessaires.

Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement. Seuls les membres du bureau du club sont habilités à prendre les sanctions et/ou à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.

Christine Marin, Présidente Club Edelweiss Laurent Labonne, responsable Section Badminton

